

# Charte des pôles facultaires

Consultation auprès des comités de pilotage du PN et PEC en janvier 2022  
Pré-validation par le Décanat le 24 mars 2022  
Consultation auprès du Conseil de Faculté le 31 mars 2022  
Validation par le Décanat le 7 avril 2022

cette charte a pour but d'asseoir la reconnaissance institutionnelle des pôles facultaires.

## Savoirs, interdisciplinarité et excellence collective

Les pôles facultaires fédèrent et renforcent la mise en commun de compétences et de connaissances pour faire face à des **enjeux sociétaux complexes**.

Les pôles facultaires cultivent les savoirs et leur **synergie interdisciplinaire** en jouant le rôle de catalyseur de projets transverses et facilitateurs de réseaux de collaboration.

Les pôles facultaires nourrissent l'**excellence collective** pour assurer la haute qualité des activités d'enseignement, de recherche, de formation continue et d'expertise.

Les pôles facultaires soutiennent **la relève et la carrière académique** en offrant de la visibilité et des opportunités de collaboration sur des problématiques scientifiques pionnières.

## Engagement, responsabilité et appartenance

Les pôles facultaires s'inscrivent dans la raison d'être et la **cohésion scientifique et institutionnelle** de la FDCA au sein de l'écosystème UNIL et à l'extérieur de celle-ci.

Les pôles facultaires reposent sur une **gouvernance collégiale fondée sur l'autonomie**, incarnée par une ou un référent.e et **représentative** des trois composantes de la FDCA (i.e. Comité de pilotage).

Les pôles facultaires prennent la forme de réseaux de collaboration (i.e. entité fonctionnelle et non pas structurelle) menés selon une **dynamique ascendante** à l'initiative exclusive de leurs membres.

Les pôles facultaires accueillent les **membres de tout statut académique** de la communauté FDCA ainsi que les chercheur.e-s affilié.e-s à d'autres facultés actif-ve-s dans les domaines scientifiques concernés.

## Ouverture, transparence et partage

Les pôles facultaires sont au service de la science et de la société et en ce sens participent activement au **dialogue avec la cité**.

Les pôles facultaires contribuent à l'**ancrage local, régional, national et international** de la FDCA et de l'UNIL.

Les pôles facultaires développent des **coopérations internes et externes** avec des partenaires académiques, les collectivités publiques et la société civile.

Les pôles facultaires promeuvent la **valorisation** et la **visibilité** des travaux interdisciplinaires de la Faculté au travers d'actions de communication (y.c. de médiation scientifique).